

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME REUNION DE 2018

Séance du 17 octobre 2018

CD20181017_10

id. 4174

L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET
AU SUIVI DES EAUX
CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR**

Monsieur le Payeur départemental a établi l'état général des restes à recouvrer sur les comptes de recettes du budget annexe du SATESE en raison de l'impossibilité

pour le comptable public d'en effectuer le recouvrement au motif que les montants sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le cumul de ces restes à percevoir sur créances s'élève à la somme de **1,61 € TTC**. Il s'agit de reliquat de centimes de titres partiellement réglés par les débiteurs.

Il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur l'admission en non valeur des propositions de Monsieur le Payeur départemental et de ratifier l'inscription des crédits correspondants à l'article 6541 sous-fonction 01, du budget annexe du SATESE.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, selon les modalités susvisées, l'admission en non valeur des créances détaillées en annexe pour un montant de 1,61 € ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6541, sous-fonction 01 du budget annexe du SATESE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC